

CONCOURS 2017

Rapport du jury

La session 2017 du concours d'entrée à l'IRA de Metz s'est parfaitement déroulée grâce aux services de l'institut qui s'appliquent à créer les meilleures conditions pour l'accueil des candidats et du jury, ainsi que pour le déroulement des épreuves.

Le présent rapport s'attache, au-delà du bilan quantitatif du concours, à répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours cette année et à donner aux futurs candidats des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

1. Bilan quantitatif du concours

Alors que l'an dernier, l'augmentation du nombre de postes ouverts aux trois concours avait généré une hausse de 20 % du nombre d'inscrits, la stabilité du nombre de postes cette année s'est traduite par une stabilité des inscrits admis à concourir (2227 contre 2231). Le constat diffère cependant selon les concours : nette baisse au concours externe (- 145 inscrits, soit - 12 %), hausse importante au concours interne (+ 135, soit + 16 %), légère hausse au 3^{ème} concours (+ 6, soit + 3 % seulement).

Le nombre de présents aux épreuves écrites ayant progressé au concours externe, comme au concours interne, le nombre total de candidats ayant composé a augmenté de 3 %, malgré une légère baisse au 3^{ème} concours.

Conséquence de ces différentes évolutions, la sélectivité du concours a légèrement diminué au concours externe, augmenté sensiblement au concours interne et est restée quasiment stable au 3^{ème} concours.

Ces évolutions sont proches de celles constatées pour l'ensemble des cinq IRA.

Résultats

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	74	56	16
Inscrits	1082	973	206
Admis à concourir	1070	961	196
Présents épreuves écrites	487	586	107
% présents	45,5%	61%	54,6%
Taux de sélectivité (admis/présents à l'écrit)	6,6	10,5	6,7
ADMISSIBILITE			
Admissibles	175	132	44
Barre d'admissibilité - total de points	73,36	42,48	45,24
Moyenne du dernier candidat admissible	9,17	10,62	11,31
% admissibles	35,9%	22,5%	41,1%
Moyenne la + élevée	16,34	15,16	17,63
Moyenne la + basse	1,00	0,00	0,00
Nombre de notes éliminatoires	14	8	1
ADMISSION			
Présents	168	129	43
Moyenne la + élevée	16,32	15,64	15,13
Moyenne la + basse	8,71	7,42	8,82
Nombre de notes éliminatoires	0	3	0
Admis liste principale	74	56	16
Barre d'admission liste principale	151,65	95,04	101,24
Moyenne du dernier admis LP	11,67	11,88	12,66
Inscrits liste complémentaire	18	4	3
Barre d'admission liste complémentaire	145,98	93,4	100
Moyenne du dernier admis LC	11,23	11,68	12,5

EPREUVES (notes après péréquation)

	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Concours externe			
Composition	0,00	17,62	9,09
Q.R.C	0,00	16,90	7,51
Entretien avec le jury	5,02	17,64	11,30
Langue	4,68	20,00	12,90
Concours interne			
Note administrative + question	0,00	15,16	8,59
<i>Note administrative</i>	0,00	17,25	9,47
<i>Question</i>	0,00	14,50	5,55
Entretien avec le jury	3,77	18,36	10,45
Langue	5,00	20,00	13,30
3e concours			
Note de synthèse + question	0,00	17,63	9,97
<i>Note de synthèse</i>	0,00	18,50	10,36
<i>Question</i>	0,00	18,25	8,44
Entretien avec le jury	5,50	17,00	10,08
Langue	7,00	19,50	13,00

Taux de féminisation

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours	Total
Inscrits	1082	973	206	2261
% femmes	52.7%	61.9%	52.9%	56.7%
Présents	487	586	107	1180
% femmes	49.3%	63.3%	51.4%	56.4%
Admissibles	175	132	44	351
% femmes	45.7%	68.9%	56.8%	55.8%
Admission				
Présents	168	129	43	340
% femmes	46.4%	69.8%	55.8%	56.5%
Admis liste principale	74	56	16	146
% femmes	44.6%	75.0%	50%	56.8%
Admis liste complémentaire	18	4	3	25
% femmes	50%	50%	66.7%	52%

Age des candidats admis

	Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	36	22	26
Concours interne	57	28	38
3 ^e concours	55	25	39

Alors que l'an dernier, on avait observé une hausse sensible de l'âge moyen des candidats admis et une très forte progression de la proportion des femmes parmi les admis, l'âge moyen des admis est revenu au niveau de 2015 et la proportion de femmes parmi les admis a nettement diminué (- 6,4 points) ; cette dernière reste cependant largement supérieure à celle de 2015 et les femmes ont conservé la prééminence obtenue en 2016.

Cette évolution globale recouvre toutefois de fortes disparités selon les concours :

- Au 3^{ème} concours, la part des femmes parmi les admis qui avait crû de 50 % l'an dernier est revenue au niveau constaté au concours 2015;
- Au concours interne, les femmes ont gagné 8 points à l'admissibilité et 15 à l'admission où elles représentent $\frac{3}{4}$ des admis ;

- Au concours externe, les femmes qui avaient obtenu une large majorité des places en 2016, l'ont perdue cette année, tout en restant à une proportion nettement plus élevée qu'en 2015. Cette régression s'est observée tant à l'écrit qu'à l'oral.

S'agissant de petits nombres, l'impact des variables individuelles joue à plein et ces évolutions ne doivent pas être sur-interprétées.

En revanche, ces données montrent que le jury ne recherche pas de profil particulier et que tout candidat, quels que soient son sexe, son âge et son parcours a une chance de réussir.

2. Bilan et enseignements à tirer des épreuves

2.1. Épreuves écrites

2.1.1. Concours externe

Les épreuves écrites sont constituées :

- d'une composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, culture, territoire, relations extérieures...) - coefficient 4 ;
- de six questions à réponse courte portant sur les éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie – coefficient 4.

- **La composition**

Le sujet de la composition était cette année : « Quels moyens la France se donne-t-elle pour réussir la transition écologique ? ».

La moyenne des notes s'établit à 9,09, soit à un niveau supérieur à celui des deux années précédentes. Les candidats ont, pour beaucoup, su mobiliser des connaissances et témoigner d'une certaine réflexion, même si le sujet n'a pas toujours été abordé dans tous ses aspects. Une quinzaine de candidats ont obtenu une note supérieure à 15.

En revanche, le jury observe que beaucoup de candidats maîtrisent mal la technique du plan : des introductions quelquefois trop longues et partiellement hors-sujet, pas de conclusion ou une conclusion souvent hors de propos, pas de plan ou non-respect du plan annoncé.

Comme il a été dit les années précédentes, la composition vise à évaluer l'aptitude des candidats à définir une problématique pertinente et à structurer une démonstration, selon un plan clair et simple, en s'appuyant sur des exemples bien choisis. Le jury rappelle donc, une fois encore, que **« le succès à cette épreuve dépend avant tout de la profondeur et du sérieux avec lesquels le candidat est à même d'analyser tous les aspects et enjeux du sujet et de démontrer sa capacité à ordonner la réflexion selon une ligne démonstrative ... »**.

- **Les questions à réponse courte**

Cette année, les questions posées étaient les suivantes :

- La procédure des ordonnances
- Les pouvoirs de la Commission européenne
- La prévention des risques psycho-sociaux dans la Fonction publique
- La prise en charge de la dépendance des personnes âgées en France
- Les chambres régionales des comptes
- Les politiques de relance de la croissance

La moyenne des notes obtenues s'établit à 7,51, soit près d'un point de moins que l'an dernier.

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances des candidats dans les différents domaines de l'action publique. Elle suppose donc qu'ils justifient des connaissances de base correspondant au programme du concours et qu'ils les restituent en quelques lignes dans un ordre logique, de façon claire, cohérente et précise.

Comme les années précédentes, les questions portaient sur des sujets de société ou sur la connaissance d'institutions essentielles. Or, beaucoup de candidats semblent ne pas être conscients qu'aspirant à devenir cadres de la Fonction publique, on attend d'eux qu'ils démontrent leur capacité à comprendre les enjeux des sujets de société en matière d'action publique et ne se contentent pas de propos journalistiques.

Sur le plan formel, trop de candidats ne parviennent pas à mettre en valeur leurs connaissances par leur incapacité à structurer leur pensée, un style relâché ou alambiqué, l'usage de termes impropres, une maîtrise insuffisante de la syntaxe et de l'orthographe.

On observe donc que si près de 20 % des admis ont réussi le concours sans avoir eu la moyenne à cette épreuve, leurs notes étaient cependant supérieures à la moyenne obtenue par l'ensemble des candidats. Presque autant d'admis ont, pour leur part, compensé une note un peu faible ou même inférieure à la moyenne en composition par une bonne ou très bonne note aux questions.

Faute de connaissances ou de capacité à les mettre en ordre dans le temps imparti, beaucoup de candidats perdent donc des points dans une épreuve où grâce à un travail de préparation méthodique et régulier, ils devraient, au contraire, en gagner.

- **Sur un plan général**

Le jury insiste une nouvelle fois sur le soin que les candidats doivent apporter à la lisibilité de leur copie, certaines copies présentant une écriture totalement dégradée, très difficile à déchiffrer, ainsi qu'au respect des règles de base de l'orthographe et de la syntaxe, et à la qualité de la langue. Ces compétences font partie de celles que l'on attend d'un attaché. Les candidats doivent être conscients que leur niveau de maîtrise de la langue et de respect des règles formelles intervient dans la notation de la copie.

2.1.2. Concours interne

L'épreuve écrite (coefficient 4 dont 1 pour la ou les questions) consiste :

- à rédiger, à partir d'un dossier à caractère administratif, une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- à répondre à une ou deux questions permettant essentiellement de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

Cette année, il était demandé :

- de rédiger, à la demande d'un chef de service, une note synthétique et pratique rappelant l'économie générale du dispositif du compte personnel de formation , ainsi que ses limites ;
- de répondre à la question : « La mobilité dans la fonction publique ».

Les deux parties de l'épreuve portaient sur des sujets de ressources humaines normalement connus de fonctionnaires en exercice. La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est cependant de près d'un point inférieure à celle de l'an dernier (8,59 au lieu de 9,44). Cette baisse est imputable en totalité à la note administrative, plus de la moitié des candidats n'y ayant pas obtenu la moyenne. Les résultats progressent à l'inverse à la question, même s'ils restent dans l'ensemble assez faibles.

- **La note administrative**

Cette épreuve ne présentait cependant aucune difficulté particulière. Les documents qui composaient le dossier étaient parfaitement compréhensibles et comportaient toutes les informations utiles et indispensables à la rédaction de la note.

Beaucoup de candidats cependant se sont révélés incapables de rédiger une note synthétique et pratique, faute d'avoir bien lu le sujet, d'avoir maîtrisé les informations figurant dans le dossier, de s'être mis en situation pour répondre à la commande et d'avoir structuré leur pensée et leur propos. Peu ont su replacer le traitement d'un cas individuel dans une problématique de gestion des ressources humaines.

En revanche, les candidats présentent dans l'ensemble une bonne maîtrise de l'orthographe et des règles de présentation d'une note.

Pour la très grande majorité des candidats qui ont obtenu la moyenne, la dispersion des notes s'explique par la plus ou moins grande précision et exhaustivité de la copie.

Les meilleurs candidats répondent à la commande de façon claire et opérationnelle. Ils illustrent leur propos par des informations issues des documents figurant dans le dossier et citent les textes utilisés. Leurs copies sont structurées et aérées, elles sont écrites de façon lisible et respectent les règles de la syntaxe et de l'orthographe.

Plus de la moitié des candidats admissibles ont ainsi pu compenser par une note élevée à cet exercice, une note faible ou très faible à la question.

- **La question**

Alors que le sujet posé faisait partie de la culture générale de tout fonctionnaire, la moyenne des notes obtenues est de 5,55. De l'ordre d'un tiers des admissibles et moins de 18 % de l'ensemble des candidats ont obtenu la moyenne, près d'un sur dix n'a pas du tout traité la question.

Comme l'année précédente, il n'est pas possible de savoir si la faiblesse des résultats à cette épreuve est liée à un manque de connaissances, à un manque de temps ou au choix de privilégier la note administrative, ce qui est risqué.

Si ne pas y avoir obtenu la moyenne à la question n'a pas empêché deux tiers des admis de réussir au concours, grâce aux notes obtenues à la note administrative, à l'entretien ou aux deux, le jury observe que travailler le programme constitue un moyen de gagner des points que beaucoup de candidats n'exploitent pas suffisamment.

Sur un plan formel, si les règles de l'orthographe sont en général mieux respectées par les candidats au concours interne qui exercent de fait déjà dans l'administration, le problème de l'absence de lisibilité de certaines copies se pose également. Les correcteurs doivent parfois consacrer plus de temps au déchiffrement de la copie qu'à la compréhension de son contenu.

2.1.3. Le troisième concours

L'épreuve écrite (coefficient 4 dont 1 pour la ou les questions) consiste :

- à rédiger une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ;
- à répondre à une ou deux questions permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat....

Cette année, il s'agissait de fournir à un directeur une note de synthèse sur la prévention des discriminations à l'embauche et de répondre à la question « Quelles sont les principales mesures mises en place en France pour réussir la transition énergétique, notamment dans le bâtiment, les transports, les déchets et les énergies renouvelables ? ».

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,97, soit plus d'un demi point de plus que l'an dernier. Cette hausse est imputable à une hausse de la moyenne des notes obtenues à la question de près de trois points. Seuls trois des candidats admis n'ont pas eu la moyenne à la question.

Le jury observe une amélioration continue de la qualité des copies au 3^{ème} concours : technique de la note de mieux en mieux maîtrisée, forte baisse de la proportion des candidats n'ayant pas du tout traité la question, style de moins en moins journalistique, très peu de fautes d'orthographe.

Les candidats à ce concours ont, dans l'ensemble, tiré bénéfice des recommandations figurant dans les précédents rapports du concours et ont nettement amélioré leur préparation.

Ces résultats se sont traduits par une baisse de l'ordre d'un demi-point de la barre d'admissibilité aux concours externe et interne et une très légère hausse au 3^{ème} concours malgré une augmentation du nombre d'admissibles.

2.2. Épreuves orales

2.2.1. L'entretien avec le jury

Dans les trois concours, la principale épreuve orale vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des admissibles au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers que ce soit en administration centrale, dans les services déconcentrés de l'État ou dans des établissements d'enseignement.

A une exception près, les candidats au concours interne ont bien intégré cette année que le concours n'a pas pour objectif premier de reconnaître les services rendus dans les fonctions exercées jusque là ou d'offrir une possibilité de reconversion à des fonctionnaires insatisfaits de leur métier présent.

- La fiche de renseignement et le dossier

Pour le concours externe, les candidats remplissent une fiche de renseignement destinée à permettre au jury de connaître leur parcours de formation, leurs éventuelles expériences professionnelles, associatives ou autres, ainsi que les principales compétences qu'ils ont pu développer et leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats établissent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle dans lequel ils exposent en outre leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

La qualité des dossiers comme celle des fiches de renseignement constitués par les candidats s'est globalement encore améliorée cette année. Là encore, les candidats se sont appuyés sur les remarques et recommandations faites dans le rapport de l'année précédente pour éviter les maladresses constatées antérieurement. Les futurs candidats pourront donc s'y reporter utilement.

Certains candidats du 3^{ème} concours se contentent cependant d'un énoncé de compétences, sans personnaliser leur propos et ne vérifient pas qu'ils ne laissent pas de fautes dans leur dossier.

Les candidats semblent avoir compris que la conception du dossier ou de la fiche de renseignement est non seulement destinée à éclairer le jury et à faciliter la conduite de l'entretien, mais constitue aussi un exercice qui les prépare à l'entretien, en les aidant à mettre au clair leurs réflexions personnelles et leurs motivations.

Le jury souhaite souligner sur ce dernier point que « devenir attaché » n'est pas en soi une motivation suffisante, si cet objectif ne s'appuie pas sur une connaissance des attendus du métier, des compétences à maîtriser, de la diversité des domaines professionnels qu'il recouvre et des progrès à accomplir ou des lacunes à combler pour remplir cette future fonction.

- **L'exposé introductif**

Les remarques faites dans le rapport de l'année précédente ont bien été intégrées par la plupart des candidats et très peu ont dû être interrompus ou ont produit un exposé décevant. Les futurs candidats pourront donc se reporter au rapport 2016 pour y trouver les conseils utiles à leur préparation.

- **Les questions**

Les candidats doivent avoir présent à l'esprit que **l'entretien n'est ni un exercice académique, ni une discussion libre.**

Les questions qui leur sont posées sont de trois ordres :

- des demandes de précisions sur leur parcours et notamment sur les compétences ou l'expérience acquises sur lesquelles ils pourront s'appuyer dans l'exercice du métier d'attaché ;
- des mises en situation dont l'objectif est d'évaluer les capacités et les compétences que le candidat saura mobiliser en situation réelle,
- la vérification de connaissances de base nécessaires à l'exercice du métier d'attaché.

La part accordée par le jury à ces trois types de questions varie en fonction du concours, des éléments figurant dans la fiche ou le dossier, du contenu de l'exposé introductif et de la façon dont le candidat répond au fur et à mesure aux questions posées.

Lors des mises en situation, qui sont toutes issues de situations réelles qu'ont eu à connaître les membres du jury et qui ont souvent trait au management ou à la gestion de crise, certains candidats apportent des réponses convenues et témoignent d'une absence de sens pratique préjudiciable.

S'agissant du concours interne et du troisième concours, l'épreuve orale a aussi pour objet de permettre d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats. Beaucoup de candidats oublient que l'IRA est une école d'application et que la scolarité a pour objectif non de leur donner les connaissances de base qu'ils n'auraient pas, mais de les préparer à l'exercice de leur futur métier.

- **Conseils aux candidats**

Quel que soit le concours, le jury relève chez les candidats à peu près les mêmes points faibles et les mêmes points forts et ne saurait trop conseiller aux futurs candidats d'en prendre connaissance et de les méditer.

• **Points forts**

Ne pas se laisser submerger par l'émotion et le stress.

S'exprimer de façon posée, audible et dynamique.

Structurer intelligemment son propos.

Faire preuve de sincérité et d'authenticité.

Pour les concours internes et les troisièmes concours, démontrer, et non seulement affirmer, que l'on a tiré des enseignements de son exercice professionnel et que l'on saura en tirer profit pour exercer des fonctions d'attaché.

Pour les concours externe et le troisième concours, avoir une vision claire du sens d'un engagement dans la fonction publique d'État.

Lors des mises en situation, ne pas chercher à tout prix la bonne réponse univoque ou le piège dans lequel le jury chercherait à faire tomber le candidat mais mobiliser ses connaissances juridiques, faire preuve de bon sens et de finesse dans l'analyse de la situation et dans la détermination des solutions ou des mesures à prendre.

Être capable de nouer un véritable dialogue avec le jury.

Être capable d'argumenter, de démontrer, de proposer des solutions.

Savoir exprimer une opinion personnelle et démontrer une capacité d'engagement.

Être conscient de ses lacunes et des efforts qu'il faudra fournir pour les combler lors de la formation, si l'on est reçu.

- **Points faibles**

Ne pas respecter les codes.

S'exprimer d'une voix quasi inaudible.

Commettre des fautes de langue.

Faire des réponses vagues, imprécises ou trop longues.

Lorsque l'on est concours interne ou troisième concours, ne pas savoir présenter les fonctions et métiers exercés de façon intelligible pour le jury, ne pas être capable de les situer dans un contexte ou une structure de travail et d'indiquer, avec humilité, quel a été son apport dans un projet ou le fonctionnement d'un service.

Ne pas connaître les métiers auxquels destine le corps des attachés et se focaliser sur un seul.

Ne pas être capable de répondre à des questions de base sur le métier auquel on prétend vouloir se destiner.

Ne pas connaître les grands principes du droit public, les principales caractéristiques de la fonction publique, l'organisation et les compétences des principaux services de l'État.

Ne pas connaître les principales problématiques et les principaux enjeux auxquels est confrontée aujourd'hui l'administration de l'État, qui plus est lorsqu'ils concernent le secteur dans lequel on exerce ou on souhaiterait exercer.

Ne pas connaître des réformes récentes essentielles.

Ne pas démontrer sa capacité à manager une équipe, autrement qu'en tenant une réunion ou en écoutant ses collaborateurs avec bienveillance, solutions utiles mais qui ne sauraient répondre à toutes les situations.

Ne pas démontrer sa capacité à prendre une décision réfléchie et reporter systématiquement la responsabilité sur autrui ou se tourner systématiquement vers son supérieur hiérarchique.

Rester focalisé sur son parcours et son expérience et se révéler incapable de prendre de la hauteur et de se projeter dans un univers professionnel ou un type de fonctions différents.

Manquer de curiosité intellectuelle et se limiter à l'énoncé de platitudes ou de lieux communs.

Au total, même si la moyenne des notes obtenues au concours externe a sensiblement baissé par rapport à l'an dernier, on observe qu'aux trois concours la moyenne est supérieure à 10 et que seules trois notes éliminatoires ont été données. Là encore, les candidats paraissent, dans l'ensemble, avoir tiré profit des conseils prodigués dans le rapport de l'année précédente.

L'importance de l'entretien dans l'évaluation des candidats explique que seuls sept sur 74 reçus au concours externe, aucun au concours interne et un sur seize au 3^{ème} concours aient pu être admis sans avoir obtenu la moyenne à l'entretien. On observe que parmi les admissibles placés en rang utile pour être admis, la moitié de ceux du 3^{ème} concours, un tiers de ceux du concours interne et un quart de ceux du concours externe ne sont pas admis (en liste principale ou en liste complémentaire) faute d'avoir pu démontrer à l'oral leurs capacités à exercer les fonctions d'un attaché dans toutes ses dimensions et à tirer bénéfice de la formation dispensée à l'IRA, s'ils étaient reçus. A l'inverse, certains candidats peuvent, grâce à leur performance à l'entretien, remonter jusqu'à une centaine de places.

2.2.2. L'épreuve de langue

L'épreuve consiste en un entretien de 15 mn à partir d'un texte court en langue étrangère.

Il est rappelé que :

- pour le concours interne ainsi que pour le troisième concours, cette épreuve est facultative et ne s'impute sur la note de l'oral que pour les points obtenus au-delà de 10 ;
- pour le concours externe, la note est prise en compte dans la limite de 15 points.

Au concours externe, un candidat sur cinq a eu une note inférieure à dix, soit un net progrès par rapport à l'an dernier, dont seulement huit des 74 candidats admis.

Dans le cas du concours interne et du troisième concours, pour lesquels l'épreuve de langue n'est pas obligatoire, le choix de s'y présenter s'est le plus souvent révélé payant.

Au troisième concours, comme l'an dernier, 30 % des admissibles n'ont pas passé l'épreuve, mais un quart seulement des admis.

Au concours interne, la moitié des admissibles dont la moitié des admis ont passé l'épreuve de langue ; six seulement n'ont pas eu la moyenne, ce qui montre que les candidats savent de mieux en

mieux s'auto évaluer en vue de décider s'il peut être payant pour eux de passer l'épreuve, même si une note, bonne ou excellente, en langue ne peut rattraper un entretien insuffisant.

Langue	Nb de candidats	Moyenne des notes
Concours externe		
	168	12.90
Anglais	136	12.54
Allemand	13	16.15
Espagnol	18	12.94
Italien	1	18.00
Concours interne		
	63	13.30
Anglais	49	12.54
Allemand	4	14.75
Espagnol	5	15.80
Italien	5	17.00
3^e concours		
	30	13
Anglais	23	11.72
Allemand	5	16.90
Italien	2	18.00

Sur l'ensemble des candidats interrogés dans les trois voies du concours, rares sont ceux dont les qualités linguistiques ou communicatives minimales font totalement défaut. Dans quelques cas cependant, les candidats au concours interne ou au troisième concours, pour lesquels l'épreuve de langue n'est pas obligatoire, auraient dû s'abstenir de se présenter, faute d'une maîtrise minimale de la langue orale.

Quelle que soit la langue, il s'agit certes de bien comprendre un écrit, mais l'épreuve n'en demeure pas moins orale.

Les stratégies de communication – bouclage de vérification, interaction, explication par l'exemple lorsqu'un mot vient à manquer, etc. – ne semblent pas intégrées et pratiquées par tous. Ainsi, quelques candidats, ignorant que les efforts pour surmonter ou contourner un obstacle sont bonifiés, demandent encore la traduction d'un mot à l'examineur ou répondent en français. Les remarques à soi-même en français, rares, et exprimant au mieux la nervosité et au pire le désarroi, restent à proscrire, absolument.

L'adoption d'un point de vue est essentielle pour réussir l'entretien qui vise certes à affiner la perception du texte mais aussi à débattre d'enjeux plus généraux et peut déboucher sur des questions personnelles.

En anglais, cette dimension a fait cruellement défaut cette année. A l'opposé, aucun candidat ne s'est engagé dans un listing scolaire et fastidieux du contenu, sans perspective ni ouverture.

A cet égard, la connaissance minimale de l'actualité et des structures des sociétés étrangères est un atout pour décrypter l'implicite des textes proposés, et les commenter. Aussi, une écoute régulière d'informations en langue du pays tiers, plus encore que leur lecture, reste plus que jamais recommandée afin de couvrir les thèmes susceptibles d'être abordés, tout en se familiarisant avec des prononciations recevables.

Les comparaisons pertinentes avec les systèmes français sont valorisées, ainsi que l'émission d'avis appropriés et étayés par une culture solide.

Quelques questions personnelles peuvent éventuellement clore certains entretiens, dont le seul but est de confirmer en situation réelle les capacités linguistiques des candidats.

Le jury a eu cette année encore, le plaisir d'entendre nombre de prestations sincères, dont quelques unes de facture remarquable.

3. Conclusion et recommandations

En conclusion, le jury souhaiterait insister sur deux points.

Le premier qu'il rappelle chaque année, c'est que le concours se prépare et que l'effort de préparation passe à la fois par l'acquisition des connaissances administratives de base et par le développement d'une réflexion personnelle et d'une culture générale indispensables à l'exercice du métier d'attaché. La comparaison des résultats des candidats admissibles sur deux années consécutives montre que si certains ont nettement progressé, ce qui leur a permis d'être reçus cette année, d'autres n'ont sans doute pas su tirer des enseignements de leur premier échec ni tirer bénéfice des remarques faites par le jury sur leur prestation à l'entretien en vue d'améliorer leur performance.

Le deuxième c'est que toute épreuve compte et qu'il faut éviter les impasses si l'on veut mettre toutes les chances de son côté.

Pour le jury,

La présidente

Claudine Peretti